

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 décembre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 02/12/2015

L'an deux mille quinze et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, René CAUQUIL, Guy ROUCAYROL

Représentés: Jean-Pierre BARTHES par René CAUQUIL, Isabelle GIL par Francis BOUTES, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

Présents non votants :

Excusés: Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Economie : Vers un Projet Alimentaire de Territoire

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle nationale

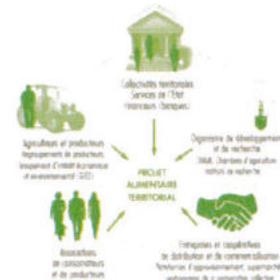
La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39) précise l'importance d'un ancrage territorial de l'alimentation et mentionne des « projets alimentaires territoriaux ». Ces derniers sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation. Dans le cadre de sa politique régionale de l'Alimentation, la DRAAF Languedoc-Roussillon, encourage et accompagne la mise en œuvre de ces PAT.

Qu'est ce qu'un Projet Alimentaire du Territoire ?

C'est « un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale, la santé et plus largement le bien-être individuel et collectif des populations par une articulation renforcée ». Un projet alimentaire territorial sera donc une articulation d'actions menées entre « bien produire » et « bien manger » à l'échelle d'un territoire.

Les enjeux des Projet Alimentaire du Territoire

- Établir une nouvelle gouvernance alimentaire
- Engager une dynamique de développement économique local
- Préserver la santé et l'environnement
- Mener un véritable projet de territoire
- Fédérer les énergies



Vers un Projet Alimentaire du Territoire à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Le Projet Alimentaire Territorial s'insère dans la stratégie territoriale « Vivre ensemble au Pays 2020 » et s'inscrit en complémentarité de la politique régionale du Languedoc-Roussillon et départementale de l'Hérault en matière de circuits courts et d'alimentation.

Le Projet Alimentaire du Territoire émane du croisement entre les actions déjà menées en matière d'agriculture, de santé et de développement économique pour répondre à un objectif commun « mieux produire, pour mieux

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

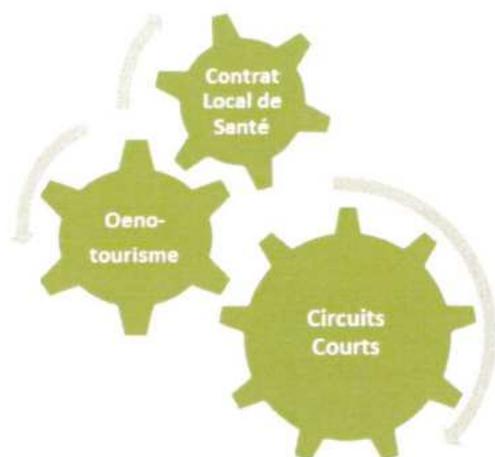
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/12/2015

034-253403554-20151210-2015_10_12_11-DE

manger ». Le Projet Alimentaire du Territoire structure et conforte les actions dans ces domaines en leur donnant un cadre stratégique supplémentaire et une autre légitimité.

L'engagement d'un Projet Alimentaire du Territoire à l'échelle du Pays apporterait aussi une meilleure lisibilité et une reconnaissance de nos actions dans ce cadre aux niveaux départemental, régional et national.



Sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles, les études, états des lieux et enquêtes ont déjà été menés pour connaître la production agricole locale et les besoins alimentaires.

Le Projet Alimentaire de Territoire peut donc s'appuyer sur ces dynamiques et actions mises en œuvre et validées sur le territoire, en cohérence et concertation avec les comités de pilotage concernés (Circuits Courts, SLODT et Contrat Local de Santé) et les commissions développement économique et cohésion sociale.

Dans ce contexte, les axes de réflexion et de travail retenus localement pour le Projet Alimentaire du Territoire sont les suivants :

- Conforter les circuits alimentaires de proximité (actions circuits courts, marchés de pleins vents...)
- Structurer et promouvoir l'offre de produits locaux et le patrimoine agricole (actions du label Vignobles et Découvertes, marques de Pays, Pays d'Art et d'Histoire)
- Favoriser l'accès des populations à une bonne alimentation (Contrat Local de Santé)
- Sensibiliser les publics au « *mieux produire, pour mieux manger* » (actions d'accompagnement circuits courts et Vignobles & Découvertes)

Le projet proposé intègre aussi pleinement le partenariat validé par conventionnement entre le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles et plus particulièrement la *complémentarité* des actions agricoles menées par le Parc (restauration collective, marque parc) et par le Pays (circuits proximité/restauration grand public, marque de Pays, oenotourisme).

Enfin, en tant que territoire prêt à s'engager dans le cadre d'un Projet Alimentaire de Territoire et ayant déjà mené des actions liées à ces objectifs, la DRAAF Languedoc-Roussillon nous propose :

- **l'élaboration et la diffusion d'une fiche « FOCUS PAT » sur notre territoire**
- **la réalisation d'un petit film vidéo afin de valoriser certaines de nos actions (marchés de plein vent, label Vignobles et Découvertes et Contrat Local de Santé).**

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

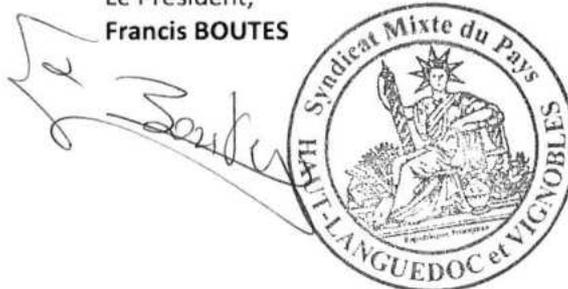
- valider le lancement de la dynamique croisée Projet Alimentaire du Territoire,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le lancement de la dynamique croisée Projet Alimentaire du Territoire, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 décembre 2015.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2015
034 253403554-20151210-2015 10 12 11-DE